

**ARRÊTÉ n° 2018 - 15**  
**INTERDISANT LA CIRCULATION AUX POIDS-LOURDS EN AGGLOMERATION**  
**MISE EN PLACE D'UNE DÉVIATION**

Rue De l'Église et Rue du Commerce (du 1<sup>er</sup> au 35)

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de la route ;  
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;  
Vu la programmation des travaux d'effacement des réseaux (réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public),  
Vu la demande d'arrêté de circulation présentée par l'entreprise BOUYGUES E&S INDRE-ET-LOIRE – 1, rue Alfred Kastler – 37510 BALLAN-MIRÉ, réceptionnée en mairie le 20 juin 2018 par mail, représentée par Mme Agnès PRÉVOST, assistante de production,  
CONSIDÉRANT que les dits travaux nécessitent, au droit du chantier, une réglementation de la circulation et du stationnement pour des raisons de sécurité,  
CONSIDÉRANT que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation,  
Vu l'intérêt général ;

**ARRÊTE**

ARTICLE 1er / La circulation des poids-lourds sera interdite en agglomération sur la rue de l'église et la rue du commerce (du 1<sup>er</sup> au 35) du 21 juin au 31 juillet 2018.

ARTICLE 2ème / Pendant cette période, une déviation sera mise en place.

ARTICLE 3ème / Cette réglementation fera l'objet d'un affichage du présent arrêté aux extrémités des travaux. Elle sera également mise en application, annoncée, signalée, conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur, par les soins et à la charge du concessionnaire ou des entreprise travaillant pour son compte.

ARTICLE 4ème / Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les Agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur,

Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- L'entreprise,
- Le STA de Bléré, La Gendarmerie de Château-Renault, Syndicat des Transports Scolaires, SDIS de Fondettes

Affichage en mairie le 21 juin 2018

Site internet le 21 juin 2018

Fait à Monthodon, le 21 juin 2018

Le Maire,  
Olivier PODEVIN

